

N° 122



# ***Le Courrier de Luzancy***

***Été-Automne 2023***



**J'ÉCRIS TON NOM ... LIBERTÉ.**

Paul Eluard

## Sommaire

Edito du maire	P.3	Pass 'sport	P.24
Conseils municipaux	P.4-P.5	Informations aux veuves / veufs des ancien(ne)s combattant(e)s	P.25
Rencontre sportive	P.6	Blason Luzancy	P.25
Rentrée scolaire	P.6	Information sur les erreurs de tri à découvrir.	P.26-P.27
Accueil périscolaire	P.7	Des aides pour changer les habitudes.	P.27
Restauration à la Maison des enfants de Luzancy	P.7	Calendrier collectes	P.28
Luzancy en fête	P.8	Fibre	P.28
Coupe du monde de rugby	P.9	Assistantes Maternelles	P.29
Octobre rose	P.10	Etat Civil	P.29
Hommage Mme Olinger	P.10-P.11	Renseignements et adresses utiles	P30-31
Agence postale communale	P.12	Publicités	P32
Halloween	P.12		
Travaux	P.13		
Recettes	P.14-P.15		
Jeux	P.16 –P17		
A vos agendas	P.18		
Colis de Noël	P.18		
Concours décoration de Noël	P.19		
Bibliothèque	P.19		
Reprise de concessions dans l'ancien cimetière	P.20-P.21		
France services	P.22-P.23		

**Le journal est en ligne sur notre site internet :**  
<https://luzancy.fr>



## **Edito du Maire**



*Chères Luzancéennes, Chers Luzancéens,*

*Comme l'été, les articles de ce numéro jouent aussi les prolongations, mais c'est toujours très plaisant de se remémorer des moments festifs, joyeux et colorés.*

*Pour ma part, c'est avec joie que j'ai partagé avec les enfants de l'école de Luzancy, la journée « rencontres sportives ». Je félicite les enseignants pour cette manifestation et les remercie de m'y avoir conviée.*

*Cet été entre pluie et soleil, la nature a été très généreuse, aussi et malgré tout le travail d'Alain et Jean Marc, nos deux agents, il n'a pas été possible d'avoir des rues sans aucune mauvaise herbe, d'autant que nous n'utilisons plus aucun produit sur la commune pour le bien-être de tous. Et après tout ce n'est que de l'herbe, et rien ne nous empêche de nettoyer les abords de nos maisons.*

*En ce tout début d'automne, nous avons vécu un grand moment d'émotion avec l'hommage rendu à Mme Charlotte Olinger reconnue Juste parmi les Nations, en la présence de nombreux invités, et avec la participation des enfants de la commune et de la maison d'enfants.*

*Si les mots m'ont manqué lors de cette cérémonie pour redire à tous ces jeunes enfants combien j'ai été heureuse de leur investissement, je tiens encore à les remercier très sincèrement pour leur poème et le chant de la Marseillaise, qu'ils ont appris avec leurs enseignants en très peu de temps. Un grand bravo à eux.*

*Il est important pour tous et pour eux de perpétuer ce devoir de mémoire, nous ne devons jamais oublier notre passé, car il nous permet de construire notre présent et de préparer notre avenir.*

*Ce présent aujourd'hui bien sombre et bien triste pour tellement d'êtres humains.*

*Joëlle Canini*

# **Procès-verbal Conseil Municipal**

## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023**

Le vingt-et-un juillet deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle CANINI, Maire,

### **Présents :**

Adjoints : M. Derrien Nicolas, M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky,  
Conseillers : Mme Kaluzny Ludivine, M. Davoust Éric, M. Urbain Patrice,  
Mme Koutouan Armande, M. Vuillemin Philippe,

### **Absent excusé :**

Mme Hérault Laurence donne pouvoir à Mme Canini Joëlle  
Mme Plouin Angélique donne pouvoir à M. Derrien Nicolas  
Mme Morel Camy donne pouvoir à Mme Giraud Vicky  
Mr Couderc Jérémie  
M. Fickinger Romain  
Mme Quentin Fanny

**Secrétaire de séance :** Mme Giraud Vicky

### **Quorum :**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 09  
Votants : 12

### **Ordre du jour :**

Commission Communale des Impôts Directs-Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres, Désignation d'un référent déontologue des élus, Création de poste, Demande de subvention de l'association « Odyssée 77 ».

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2023.

### **Délibération n° S6/1-2023 : Commission Communale des Impôts Directs-Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Madame le Maire expose que lors du dernier conseil les conseillers ont établi une liste de 7 noms pour la CCID : 6 titulaires et 1 suppléant. La Direction Départementale des Finances publiques nous a informés que la liste n'est pas conforme à l'article 1650 du code général des impôts : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants choisis par la DDFIP sur une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants proposés par le conseil municipal).

## **Procès-verbal Conseil Municipal**

Il faut donc délibérer à nouveau pour proposer une liste de 24 noms

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide pour que la nomination des commissaires puisse avoir lieu, de dresser une liste de vingt-quatre noms. La liste ainsi dressée est annexée à la présente délibération

### **Délibération n° S6/2-2023 : Désignation d'un référent déontologue des élus**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 les collectivités territoriales ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour répondre à toute question d'ordre éthique dont elles seraient saisies (Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration),

L'AMF 77 propose aux communes de choisir entre deux référents déontologues qu'elle présente ou de choisir un référent dans une liste qu'elle met à disposition des communes (La commune doit alors recueillir l'accord préalable de l'expert avant de délibérer).

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir la solution des référents proposés par l'AMF77 et de désigner Mme Magali HANKE comme référent déontologue des élus.

### **Délibération n° S6/3-2023 : Création de poste**

Pour pourvoir au second poste de secrétaire de Mairie, nous pensions utiliser le poste de l'ancienne secrétaire qui est vacant. Au vu des candidatures, il faut un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe car aucun poste n'est vacant pour ce grade.

Il est proposé que la délibération de création de poste prévoit la possibilité de recourir à un contractuel afin d'ouvrir toutes les possibilités au cas où ce poste serait vacant.

Après délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Délibération n° S6/4-2023 : Demande de subvention de l'association « Odysée 77 »**

L'association Odysée 77 est en charge des personnes séjournant ou ayant séjourné en hôpital psychiatrique. Elle porte son soutien pendant une hospitalisation ou après la sortie de l'hôpital, notamment pour trouver un logement.

L'association sollicite une subvention de la part de la commune.

Madame le Maire rappelle que le conseil a budgétisé pour les subventions 2023 la somme de 10 000 €.

Sur cette somme, 5 600 € de subventions ont été versés et une subvention de 1 000 € non encore versée.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'octroyer à l'association « Odysée 77 » une subvention d'un montant de 300.00 €.

Clôture de la séance à vingt heures et vingt-deux minutes

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le 20 octobre deux mille vingt-trois.

La Secrétaire de séance  
Vicky GIRAUD

Le Maire  
Joëlle CANINI

## Rencontres sportives



Ce mardi 4 juillet, après que les enseignants aient constitué 10 équipes avec l'ensemble des enfants des 4 classes, c'est vers le parc de Luzancy que tous sont allés pour cette journée de rencontres sportives.

5 épreuves différentes étaient proposées: de la course, des lancers, des épreuves d'adresse, de quoi « s'affronter » dans la bonne humeur, les plus petits soutenus par les plus grands. On a pu constater d'ailleurs, que beaucoup d'enfants ont de réelles capacités sportives.

Après les 1ers jeux du matin, tous se sont installés à l'ombre des arbres pour un pique-nique et un temps de repos.

L'après-midi s'est poursuivi avec autant d'entrain, dans les rires et la joie. L'équipe de Madame le Maire n'a pas terminé dans les 3 premières, mais comme le dit très justement cette citation apocryphe de Pierre de Courbertin, « l'important c'est de participer. »



Merci à tous les enfants et  
à l'année prochaine.



## Rentrée Scolaire

Après des vacances d'été bien méritées pour petits et grands, lundi 4 septembre 2023, nos écoliers luzancéens ainsi que leurs enseignants ont fait leur rentrée.

Ravis de retrouver leurs amis ou de se faire de nouveaux copains, les cartables bien vissés sur le dos et la nouvelle trousse remplie de stylos flambant neufs, c'est avec plaisir qu'ils se sont retrouvés devant le portail, impatients de reprendre le rythme de l'école .



Quatre classes accueillent cette année les 90 élèves dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Les classes nouvellement équipées d'un tableau blanc interactif permettent une ouverture dans l'ère numérique à l'école. Le TBI est l'équivalent d'une tablette graphique blanche (le « tableau ») reliée à un ordinateur dont l'image est projetée sur le tableau par un vidéoprojecteur.

**Toute l'équipe municipale souhaite une excellente année scolaire à nos écoliers !**

## Accueil Périscolaire

### Accueil Périscolaire



Reprendre le chemin de l'école c'est aussi pour bon nombre d'enfants, retrouver l'accueil périscolaire avant et après la classe, et parfois sur une grande amplitude horaires. (7h-19h30 ).Quoi de plus agréable et réconfortant, que d'être accueillis de bon matin par des animatrices sympathiques et souriantes et de partager ce temps avec d'autres enfants dans une ambiance conviviale et détendue.

**Laura FERRO**, qui travaille à l'ASLPT pour la 3e année dans le cadre de séjours et centres de loisirs, complète l'équipe du périscolaire de Luzancy cette année auprès d'**Isabelle GRYBEK** qui assure la responsabilité de directrice .

La météo clémente de cette rentrée et de l'arrière-saison a permis de prolonger un peu l'été et de garder un air de vacances, avec des jeux d'extérieurs et sportifs (cerceaux, tennis, foot, des maxi-dinettes, des goûters toujours partagés dans la bonne humeur...)

Pas de routine dans les loisirs de vos enfants : régulièrement des nouveautés et des découvertes leur ont déjà été proposées : une kermesse (avec des jeux américains, bowling, machine à bulles,...), des concours de dessins récompensés avec des lots, des boums, la semaine des petits déjeuners afin de découvrir des variétés de pains, céréales et garnitures pour certaines inhabituelles, la réalisation et la dégustation de pop-corn,...



Isabelle



Laura

MERCI A ELLES

## Restauration à la Maison des Enfants de Luzancy



Les plus grands des élèves scolarisés à l'école de Luzancy (GS, CP, CE1) restent sur la commune le temps de la pause méridienne pour aller déjeuner au réfectoire de la Maison d'Enfants, alors que les plus petits prennent le bus pour se rendre sur la cantine de Reuil. Une exigence d'âge et de taille explique le choix des jeunes demi-pensionnaires pouvant être accueillis dans les locaux de la MECS. Cette institution départementale assure l'accompagnement éducatif en hébergement permanent d'enfants à partir de 6 ans dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire de placement ; aussi le mobilier mis à disposition le temps du repas de demi-pension n'est pas adapté pour des enfants plus jeunes. Une convention avec la mairie formalise ce temps de restauration tant apprécié des enfants

Accompagnés et encadrés par 3 agents municipaux, Ana, Isabelle et Jean-Marc, ce sont plus de 50 enfants qui se rendent chaque midi dans « le château de Luzancy » savourer un repas équilibré et varié, préparé par Didier le cuisinier dans un cadre lumineux et chaleureux.



## ***Luzancy en fête***



Ce bel été qui s'est prolongé, nous a permis encore cette année de profiter d'une très belle fête communale.

Vous étiez nombreux à profiter du concert de « mélange insolite » offert par le comité des fêtes tout en savourant saucisses, merguez, hamburgers et frites.

Certains d'entre vous ont même profité de ce moment pour danser au rythme de la musique et un grand merci au groupe pour leur gentillesse habituelle en plus de leur énorme talent, et à Laurena pour le magnifique final improvisé.

La soirée s'est terminée au bord de la Marne pour contempler le magnifique feu d'artifice organisé par la mairie grâce au professionnalisme de la société Brezac.

Le dimanche, la journée a commencé de bonne heure pour les exposants et bénévoles mais dans la bonne humeur de tous avec la traditionnelle brocante. Cette année encore nous avons pu compter sur de nombreux exposants pour honorer cette journée de chine.

Pour la deuxième année consécutive, les enfants de Reuil en Brie ont été conviés à profiter des festivités du lundi soir avec les enfants de Luzancy, des élus des deux communes leurs ont distribué un goûter et des tickets de manège.

La mairie et le comité des fêtes tiennent à remercier tous les bénévoles encore engagés cette année sans qui rien ne se ferait.

**A l'année prochaine !**



## **Coupe du monde de Rugby**

Ce vendredi 8 septembre, la municipalité avec le comité des fêtes ont organisé la retransmission du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby, opposant la France à la Nouvelle-Zélande.

Une affiche de gala qui a rassemblé petits et grands, maquillés de bleu, blanc, rouge, et vêtus du maillot tricolore.

Les supporters ont pu célébrer la victoire du XV de France qui lançait de la plus belle manière sa coupe du monde. Un verre de l'amitié a été partagé après le match.

Nous tenions à remercier JPH Event pour la mise à disposition de l'équipement audiovisuel



**...Merci et bravo  
au XV de France pour  
leur parcours...**



## **Octobre Rose**

LA FERTOISE - Tous pour Octobre Rose

Le 8 Octobre, La commune de la Ferté-sous-Jouarre était toute en rose pour soutenir la lutte contre le cancer du sein pour cette 6e édition de "La Fertoise"

De nouveaux records ont été battus cette année : plus de 2 000 participants et plus de 20 000 € ont été collectés pour la Ligue contre le cancer - Comité de Seine-et-Marne.

L'équipe Municipale et des membres du comité des fêtes, ont participé à cette action.

Bravo aux randonneurs et aux coureurs !



## Hommage Madame Olinger



Dimanche 1er Octobre, Madame Le Maire accompagnée de l'équipe municipale mettaient à l'honneur Madame Olinger nommée Juste parmi les Nations. En juillet 1944, Charlotte Olinger, Luzancéenne et siégeant au conseil municipal, met sa vie en danger pour sauver deux enfants juifs. )

Isaac SAÛL quitte la Turquie et s'établit en France. Il épouse Sarah FRANDJI. De leur union naquirent trois enfants : Gilles, Albert et Henri. Isaac fût arrêté le 20 août 1941 et déporté par le premier convoi le 27 mars 1942. Sarah, arrêtée le 8 juillet 1944 et déportée le 31 juillet 1944 par le dernier convoi parti de Drancy.

Extrait du témoignage de Gilles Saül un des deux enfants :

« Mon oncle possède de faux papiers d'Aryen et bénéficie même d'un ausweiss. Il nous emmène sans tarder, Albert et moi, vers La Ferté sous Jouarre (Seine et Marne) où il est certain de pouvoir nous mettre à l'abri dans une ferme. Voilà pour la théorie. Car concrètement, notre train se trouve pris dans un bombardement anglais. Les voies sont coupées. Impossible d'aller plus loin. Nous continuons à pied par la première route venue. Il nous laisse sous un arbre, et nous demande de l'attendre. Il va revenir rapidement...

Quand il est de retour, il nous dit qu'il a trouvé dans le village de Luzancy (Seine et Marne) une dame qui va nous garder.

Déjà veuve avant guerre, Madame Olinger, va nous gâter, et nous choyer. Elle savait pertinemment que nous étions Juifs !

– C'était une grande Dame ! Elle nous a sauvé la vie, à nous petits orphelins...



Impulsée depuis de nombreuses années à la demande de Monsieur et Madame SAÛL auprès de l'ancienne équipe municipale, cet hommage fût célébré cette année sous l'égide de Madame CANINI Maire de Luzancy. Cette cérémonie est le fruit d'un travail d'équipe où chacun a tenu à participer activement afin de mettre à l'honneur le courage d'une femme.

Cette organisation, n'aurait eu de sens sans la bienveillance de Madame Viviane SAÛL, (femme de Gilles SAÛL enfant recueilli par Madame Olinger) et Madame HABIF, représentante du Comité Français pour Yad Vashem.

Accueilli dès 10h par l'équipe municipale, Madame SAÛL accompagnée de Madame Habif ont pu rencontrer tous les acteurs de cette organisation.



## ***Hommage Madame Olinger***



La cérémonie s'est organisée ainsi:

- \* 10h30 à l'ancien cimetière pour la lecture d'un texte de Madame le Maire, puis la dépose d'une superbe gerbe de fleurs sur la tombe de Charlotte Olinger, conjointement apportée par Madame SAÛL et Madame CANINI suivie d'une minute de silence.
- \* 11h00 au parc pour une allocution de Mesdames CANINI, SAÛL et HABIF autour d'un arbre planté à cet occasion (liquidambar) et d'une plaque commémorative. Les élèves du R.P.I. Luzancy/ Reuil en Brie et leurs enseignants ont rejoint cette célébration pour réciter le poème de Paul Eluard « Liberté » et chanter la Marseillaise, moment empreint d'émotion.
- \* 12h00 au foyer rural pour un verre de l'amitié. L'absence de Monsieur SAÛL sera notre plus grand regret au regard des nombreux questionnements des uns et des autres et de la transmission du partage de témoignage en devoir de mémoire



Nous tenons à remercier tous les participants à cet hommage

- \* Les enfants des écoles de Luzancy et Reuil en Brie,
- \* Leurs accompagnants et leurs enseignants,
- \* Des élus des communes de la communauté d'agglomération
- \* Les représentants de la brigade de la gendarmerie de la Ferté / Jouarre
- \* Madame HABIF,
- \* Madame SAÛL,

Retrouvez les extraits de témoignages sur le site de Yad Vashem :

<https://yadvashem-france.org/articles-et-documents/charlotte-olinger-juste-parmi-les-nations/>

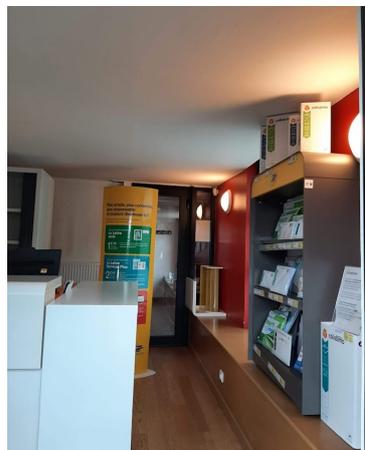
## Agence Postale Communale

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de l'agence postale communale, depuis le mardi 3 octobre .

Située au 8 rue du 104ème régiment d'infanterie Luzancy  
Les horaires sont les mardis et vendredis de 16h00 à 19h00 et les jeudis et samedis de 9h00 à 12h00. Vous pouvez effectuer les opérations de courriers, colis suivantes:

- Affranchissement et vente de timbres
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster » et emballages « Prêt-à-Envoyer »
- Tous les services de réexpédition ou de garde du courrier et les opérations financières suivantes :
- Retrait et versement d'espèces sur compte courant et compte épargne du titulaire dans la limite de 500 € par période de 7 jours consécutifs
- Consultation via la tablette tactile des services en ligne de La Poste, des services publics.

En espérant que les services proposés continueront de répondre à vos besoins et attentes.



## Halloween



Les petits monstres de Luzancy se sont donnés rendez-vous le samedi 28 octobre au foyer rural pour un après-midi de jeux et d'activités.

La journée s'est passée en deux parties : la 1<sup>ère</sup> de 14H à 15H pour les enfants âgés jusqu'à 5 ans et la 2<sup>ème</sup> de 15H30 à 16H30 pour la tranche 6 /12 ans.

De nouveaux sourires sont venus découvrir pour la première fois cette animation proposée par le comité des fêtes, et on rejoint les frimousses habituels dans un défilé de déguisements.

Un grand moment de complicité entre parents et enfants qui ont participé aux différentes activités proposées: maquillage, coloriage, jeux...

Cette année encore les grands parents ont aussi joué le jeu, félicitations spéciales à une grand- mère qui se reconnaîtra pour son magnifique déguisement.

Tout ce petit monde a pu participer à un super après-midi dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci aux bénévoles, enfants et adultes pour l'organisation, ainsi qu'aux parents pour le rangement de la salle.



## Travaux



Un point sur les travaux récents effectués ou en cours de réalisation sur notre commune :

- \* Rénovation de l'éclairage public sur les 3 hameaux de la commune, Vauharlin, Courtaron et Messy, par la société STELEC.
- \* Intervention de la société WIAME : Pour la mise en place d'un caniveau pour les eaux pluviales afin de protéger la cour derrière l'ancienne poste. Pour la création de deux bateaux afin de faciliter l'accès à deux habitations. Pour un aménagement de la chaussée dans le hameau de Messy.
- \* Travaux d'ENEDIS, à la suite de la chute régulière d'arbres dans le chemin des bois, entraînant des dommages sur la ligne électrique qui alimente Vauharlin, il a été préconisé par ENEDIS la mise en sous terrain de la ligne ce qui engendre effectivement plus de travaux dans les rues : Allée Corot, la traversée de la rue du Général Leclerc, rue JJ Massé.
- \* Réfection d'une partie du mur du parc, le vieux portail très vétuste a été retiré et le muret prolongé pour un visuel plus esthétique.



## **Les recettes :**

### **Velouté de potiron**

#### **Pour 6 personnes**

- \* 600g de chair de potiron
- \* 2 poireaux
- \* 50cl de bouillon de volaille
- \* 2 oignons
- \* Sel/poivre
- \* 4 pommes de terre
- \* 50 cl de Lait
- \* 20g de beurre
- \* Crème fraîche
- \* Un trait de crème de balsamique (facultatif)



#### **Préparation :**

1/ Couper le potiron en quartiers et ôter les graines. Peler les quartiers et les couper en dés de 1 à 2 cm. Vous pouvez en préparer plus que nécessaire : les dés de potiron et de citrouille se congèlent très bien.

2/ Peler et couper les pommes de terre en dés de 1 à 2 cm. Éplucher et hacher grossièrement les oignons. Ôter le vert foncé du poireau. Découper le blanc en quatre dans la longueur puis en petits morceaux. Vous pouvez ficeler et congeler le vert. Il parfumerait une soupe ou un pot-au-feu.

3/ Faire fondre le beurre dans un autocuiseur ou une cocotte. Y faire revenir 5 minutes les oignons et les poireaux, sans laisser prendre couleur. Puis ajouter le potiron et les pommes de terre.

4/ Chauffer le lait et le verser dans la cocotte. Ajouter le bouillon chaud ou 50 cl d'eau très chaude et 2 bouillons cubes. Ne pas saler. Fermer l'autocuiseur et laisser cuire 30 minutes (1 heure dans une cocotte sans pression).

5/ La préparation peut se servir telle quelle (donc en soupe) être passée au moulin à légumes, ou mixée finement pour obtenir un velouté. Quel que soit votre choix, rectifier l'assaisonnement avant de servir avec du sel et éventuellement du poivre.

6/ Présenter très chaud accompagné d'un pot de crème fraîche épaisse ou chacun se servira à sa guise et un trait de crème de balsamique.

## **Les recettes :**

### **Tian d'automne à la saucisse fumée**

#### **Ingrédients :**

- \* 2 panais
- \* 4 grosses pommes de terre
- \* 2 Oignons
- \* 2 larges feuilles de chou vert
- \* 1 saucisse fumée
- \* 2 CàS de pignons de pin
- \* 2 brins de thym
- \* 1 filet d'huile d'olive
- \* Sel/poivre



#### **Préparation :**

1/ Préchauffez le four th. 5-6 (160 °C).

2/Faites blanchir les feuilles de chou 5 min à l'eau bouillante. Égouttez-les et déposez-les dans le fond d'un plat à gratin beurré.

3/Lavez et épluchez les légumes. Emincez-les en fines tranches avec une mandoline. Tranchez également la saucisse.

4/Disposez les légumes à la verticale dans le plat à gratin en les alternant avec la saucisse.

5/Arrosez d'huile, salez, poivrez, parsemez de thym et de pignons. Enfournez 45 min.

### **Petits Moelleux à la crème de marron**

#### **Ingrédients :**

- \* 200 g de crème de marron
- \* 135 g de beurre pommade
- \* 130 g de sucre
- \* 1 œuf
- \* 180 g de farine
- \* 1/2 sachet de levure
- \* 7 cl de lait entier



#### **Préparation :**

Travaillez le beurre en pommade avec le sucre. Ajoutez l'œuf, fouettez. Incorporez la farine et la levure en les tamisant. Versez le lait sans cesser de mélanger. Incorporez enfin la crème de marron et mélangez pour obtenir une pâte homogène. Laissez reposer au frais pendant 2 heures. Préchauffez le four th. 6-7 (200°C). Remplissez, aux 3/4, des petits moules en papier. Faites cuire 10 min.

## Jeux des 7 erreurs

Sept différences se sont glissées entre les deux images, repère-les et entoure-les sur le deuxième dessin. Colorie ensuite le premier dessin.

Observe les deux dessins presque identiques et trouve les 7 différences.



# Mots fléchés

fortuite- ment réparti- tions	arrange rempla- cance	bonne mesure mortelle	commen- ce	habitant dialecte celtique	persévé- reras souhaite	éléments de jeu sembla- ble
bolets escro- queras			entre- laces devinrent fumeuses		entasse- ment chaîne de godets	
énoncera sortie de brancard			courtois brimades			absence de fonction
négation défal- guée		première femme ascétique		imaginen tanneras à l'alun		
fausse waqons- lits			équipai fait de l'effet		bébés torrents fonderait	
				descend très infatigé		obtenue
					continent oriental engrais animal	
grandes envies	réunions serpen- tera					déchiffre saluts de cour
mandeu- se de tricot sanctifié			boite de nuit vraies	ruse éventua- lités		style d'orga- nisation
		tondu mauvai- ses plaies			film ennuyeux temps d'études	
arrières de cous reste de moisson				matière de satin réunion étoilée		carte maî- tresse
			mot de liaison vieilles mesures		peur du cabot partie d'écluse	
roue à gonne	deman- das oiseau coureur				orient	
		nommé lettre		bénéfice précis		cri d'afi- cionado
remises au diamètre	saisisses quatre saisons				chanteur matinal convient	
					poilu	
mariés			élu du calen- drier	enfin placée		

## A vos agendas

### Le samedi 11 novembre

Commémoration Nationale du 104ème anniversaire de l'Armistice de 1918.  
Rdv à 10h45 ancien cimetière.

### Le samedi 9 décembre

Loto organisé par le comité des fêtes.

### Le samedi 16 décembre

14h30 Visite du Père Noël pour des photos devant la mairie.  
16h30 Passage du jury pour le concours décorations de Noël

### Le vendredi 26 janvier

Assemblée Générale de l'association comité des fêtes

### Le samedi 27 janvier

11h00 Vœux de Madame le Maire au foyer rural.

### Le vendredi 2 février

Assemblée Générale de l'association foyer rural



## Colis de Noël



Cette année encore, la commission d'action sociale de la municipalité organise une distribution de colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans, résidents sur la commune et inscrits sur nos registres (état civil, listes électorales...).

Un courrier a été envoyé, avec un coupon réponse.

Pour ceux et celles, qui auraient répondu favorablement pour la réception de ce colis, il vous est possible de :

- \* venir le chercher, vous-même ou par une tierce personne munie de votre procuration, en mairie les vendredis 8 et samedi 9 décembre de 9 heures à 12 heures, ou
- \* qu'il vous soit distribué à votre domicile par les membres, si vous avez rempli le coupon réponse en ce sens, le samedi 9 décembre matin.



## **Concours décorations de Noël**

Pour la 3eme année consécutive, la mairie de Luzancy a le plaisir de vous proposer un concours de décorations de Noël.

Mettez en avant vos plus belles décorations et illuminations de Noël afin de rendre notre village encore plus beau sur cette période.

Les 3 plus belles décorations seront récompensées lors des vœux du Maire le 27 janvier 2024. Pour participer à ce concours, déposer sur papier libre lisiblement vos coordonnées en mairie avant le 15 décembre 2023 dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le jury sera composé de Mme Le Maire, d'une partie des membres du conseil municipal, des membres du foyer rural, des membres du comité des fêtes ainsi que des membres de l'association sportive.

**CONCOURS DE DÉCORATIONS  
POUR LES FÊTES DE NOËL**

## **Bibliothèque**

- Bibliothèque du Foyer Rural  
- Nouveaux livres - -

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.

**Rouge karma** de JEAN CHRISTOPHE GRANGÉ policier

**Dans mon obscurité** de VALENTIN MUSSO policier

**Les disparues de Blackmore** de HENRI LOVENBRUCK policier

**La faille** de FRANCK THILLIEZ policier

**Tout le bleu du ciel** de MELISSA DA COSTA roman

**Sur la dalle** de FRED VARGAS policier

**Contact: Présidente  
Nicole CHARLET  
01 60 23 52 10**



\* La cotisation reste inchangée à savoir: **10€ par famille et par an.**

\* Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant Mme N.CHARLET.

## **REPRISE DE CONCESSIONS Dans l'ancien cimetière**



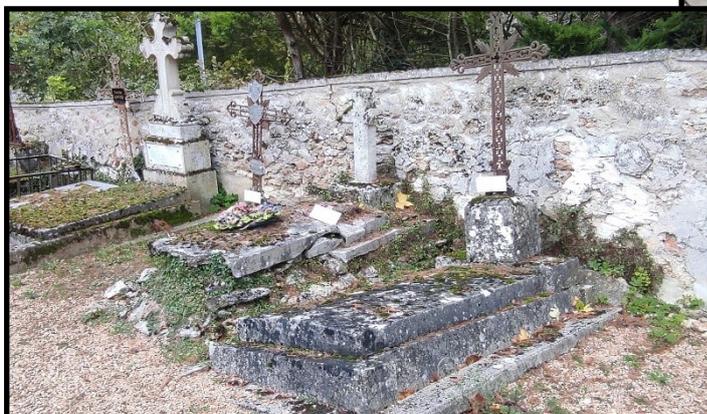
En arpentant les allées du vieux cimetière de Luzancy, celui qui se trouve à côté de l'église, depuis quelques années, vous n'avez pas été sans remarquer, çà et là, de petites pancartes déposées près de concessions dites « en état d'abandon ».

En effet, le droit de reprise des concessions funéraires, dites perpétuelles, par la commune fait partie d'un des droits nécessaires à la bonne administration des cimetières.

Si ce droit de reprise existe, il est soumis à de nombreuses conditions et impose des obligations longues, complexes et coûteuses aux communes afin de garantir le respect dû aux morts et le respect des droits des familles.

Le principe de la reprise de concessions est basé sur l'existence de conditions indispensables :

- **Des conditions de durée** : la reprise ne peut intervenir avant, au moins, 30 ans à compter de l'acte de concession (la procédure de reprise ne peut donc concerner que des concessions trentenaires qui ont fait l'objet d'un renouvellement, cinquantenaires, centenaires (supprimées en 1959) ou perpétuelles) et ne peut être engagée qu'après 10 ans écoulés depuis la dernière inhumation faite dans le terrain concédé ;
- **Des conditions matérielles** : la concession doit être reconnue « en état d'abandon », c'est-à-dire que la concession ait cessé d'être entretenue et que cet état soit constaté dans des conditions bien définies (au moins 2 constats d'état d'abandon effectués à un intervalle de 3 ans).



## **REPRISE DE CONCESSIONS Dans l'ancien cimetière**

L'état d'abandon observable (état de délabrement, effondrement, tombe envahie par la végétation, absence de fleurissement,...) s'ajoute le constat d'une « **extinction complète et connue de la famille\*** » : Par famille\* est entendu « tout descendant ou tout successeur du concessionnaire ou éventuellement toute personne chargée de l'entretien de la tombe,... ».



Chaque état d'abandon (au moins 2 à 3 ans d'intervalle) doit être constaté en présence du maire et d'un fonctionnaire de police, notifié par un procès verbal, avec photos, transmis aux destinataires connus avec mise en demeure d'intervenir pour l'état de la concession et soumis aux affichages réglementaires obligatoires, en mairie et à la porte du cimetière.

Durant ces 3 années de procédure, si personne ne s'est manifesté en mairie pour la concession, si aucune réponse n'est donnée aux courriers renouvelés et envoyés en recommandé avec AR de la part de la municipalité et si aucun acte d'entretien ou de fleurissement n'est constaté, les reprises de concessions peuvent être décidées en délibération municipale, après l'accomplissement de toutes les formalités de publicité.

Cette longue et complexe procédure, commencée lors du dernier mandat municipal en 2019, entre aujourd'hui dans sa phase exécutoire avec la reprise de **69 concessions dans l'ancien cimetière**. Ce nombre important de reprises constitue un travail d'une grande ampleur, que la municipalité a choisi de répartir ces concessions en « 3 secteurs » et planifier sur 3 budgets annuels.

L'entreprise de pompes funèbres retenue sera en charge d'enlever les monuments et d'exhumer les restes des personnes inhumées, dans chaque emplacement repris tout en respectant le caractère familial de chaque concession. Un ossuaire récemment construit et convenablement aménagé recueillera, les restes à réinhumer, après identification dans des petits cercueils de taille appropriée.



## **France Services**



**Vous avez besoin d'être accompagné(e)  
dans vos démarches administratives ?**

Les **France services** aident tous les citoyens au quotidien et dans de nombreux domaines

Vous passez régulièrement, voir quotidiennement, devant mais sans jamais vous y être arrêté ou savoir ce que ce lieu offre. Alors quand vous aurez fini de lire cet article, n'hésitez plus et venez franchir le seuil de **France SERVICES la Ferté sous Jouarre 17 rue de Reuil**



Cette structure, ainsi que celles de Coulommiers et de Crécy la Chapelle, sont labellisées par l'Etat depuis début 2021 et sont une initiative de notre communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie . Les agents de France Services vous accueillent, vous orientent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives et numériques du quotidien. Guichet gratuit unique, en consultation avec ou sans rendez-vous, ou lors de permanences,

France Services est ouvert toute l'année

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,  
Le vendredi de 9h à 12h30 et un samedi matin par mois de 9h à 12h30 :  
( les prochains étant le 18 novembre et le 9 décembre)

[la.ferte-sous-jouarre@france-services.gouv.fr](mailto:la.ferte-sous-jouarre@france-services.gouv.fr)

**01.60.22.19.19.**

Besoin d'aide et de conseil dans les domaines suivants ?

EMPLOI FORMATION RETRAITE -  
FAMILLE & SOCIAL - SANTE & HANDICAP  
JUSTICE & ACCES AU DROIT - IMPOTS



# France Services



## EMPLOI, FORMATION, RETRAITE

### Demandeurs d'emploi

- Information sur les droits et les démarches Pôle Emploi
- Inscription et actualisation de sa situation

### Permanences des partenaires de l'emploi et de l'insertion

- Pour les jeunes 16-25 ans, accompagnement vers l'emploi et la formation (Mission Locale)
- Pour les bénéficiaires du RSA, suivi et accompagnement pour la recherche d'emploi, proposition d'offres de mission (CARED)

### Retraite

- Demande de retraite en ligne, pension de reversion...



## FAMILLE & SOCIAL

### Demande de prestations CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : RSA, Prime d'activité, APL...

Création et consultation de son compte, déclaration en ligne, simulation...

### Permanences des travailleurs sociaux pour la protection des familles, des enfants, des femmes, de la jeunesse

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), SOS Jeunesse ...



## SANTÉ & HANDICAP

Création et consultation du compte AMELI de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et demande de complémentaire santé solidaire et de compensation de handicap.

### Permanences des partenaires des services de santé et d'handicap

- Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Services de proximité pour les personnes handicapées, les aidants et les personnes âgées avec le Pôle Autonomie Territorial (P.A.T)



## JUSTICE & ACCÈS AU DROIT

### Mise en relation avec des professionnels du droit

Accueil GRATUIT, sur rendez-vous, à l'occasion d'une permanence : avocats, conciliateurs de justice, conseillers juridiques pour les victimes de violences, ADIL77 (logement) ...



## IMPÔTS

Activation de l'espace particulier, présentation des fonctionnalités, accompagnement pour les déclarations en ligne...

Sur <https://www.impots.gouv.fr/>



## PAPIERS & CITOYENNETÉ

Démarches et informations en ligne : permis de conduire, passeport, carte d'identité, carte grise, situation administrative ...

Sur <https://ants.gouv.fr/>

### Opérateurs sociaux



# Pass 'sport



**PASS SPORT**  
revient pour la  
saison 2023-2024

## Le Pass'Sport,c'est quoi ?

Le Pass'Sport est **une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

## Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;

- nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;

étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

## Où l'utiliser ?

Le dispositif du « Pass'Sport » peut être utilisé pour toute adhésion ou prise de licence, jusqu'au 31 décembre 2023, auprès des associations sportives ou structures suivantes :

- Associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP ;
- Associations sportives non affiliées à une fédération agréée mais disposant d'un agrément Sport ou JEP valide.

Les structures du loisir sportif marchand (une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire ...), etc. ayant signé la charte d'engagement au dispositif.

## Comment cela fonctionne ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

## **Informations aux veuves / veufs des ancien(ne)s combattant(e)s**

La reconnaissance de la Nation vis-à-vis des différentes branches militaires et notamment les droits à la retraite ont changé.

Ces changements touchent aussi les droits pour les veuves/veufs d'ancien(ne)s combattant(e)s.

Ces nouvelles règles sont méconnues de la plupart d'entre vous car peu ou pas diffusées.

L'adjudant-chef Philippe Durand, en charge des portes-drapeaux de la commune de la Ferté sous Jouarre se propose de vous accompagner dans les démarches afin d'obtenir les différentes pensions auxquelles vous pourriez avoir droit:

- \* Si vous êtes : veuves/veufs d'ancien(ne)s combattant(e)s ; Pupille de la Nation ;
- \* Si vous (ou votre conjoint) avez fait votre service militaire du combattant en Algérie au début des années 1960 ;
- \* Si vous avez passé 120 jours au minimum dans un pays en guerre dans votre fonction de militaire ;

Faites-vous connaître auprès de la mairie de Luzancy et nous nous chargerons de lui transmettre vos coordonnées.

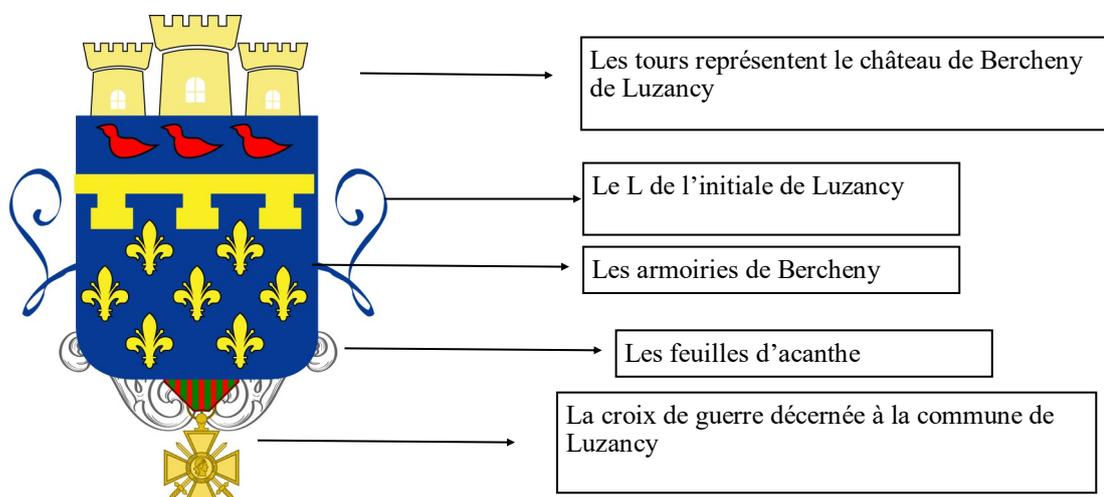
L'adjudant-chef Philippe Durand peut aussi vous accompagner tous les premiers mardis du mois de 9H45 à 12H00, à la mairie de la Ferté Sous Jouarre lors d'une permanence dans le cadre de l'Association des Anciens Combattants Mutilés et Veuves du Canton de la Ferté Sous Jouarre

## **Blason de Luzancy**

Le blason de la commune, tel qu'il figurait sur l'ensemble des documents administratifs, n'étant pas en haute qualité, il ne pouvait pas être pleinement utilisé :

La municipalité a fait appel à la société Shirtizz de la Ferté Sous Jouarre afin de retravailler le blason de Luzancy, dans sa forme initiale et en respectant le fond :

Voici comment est constitué l'écu héraldique de notre village, à partir de plusieurs zones accolées les unes aux autres et ce que chacune signifie :



## **Information sur les erreurs de tri à découvrir.**



Avec des performances de tri de l'ordre de 57 Kg d'emballages recyclables légers triés par habitant, les performances de tri des habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne les placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins, malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, de plus en plus d'erreurs de tri sont observées dans les bacs jaunes.

Face à ce constat, le SMITOM et ses quatre adhérents (Covaltri77, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Val d'Europe Agglomération et la Communauté de Communes Plaine-et-Mont de France) souhaitent rappeler aux usagers les bons gestes de tri à adopter.

De quelles erreurs parle-t-on ?

25 % : c'est la quantité de déchets constatée dans les bacs de tri et qui sont impropres au recyclage. Aussi nommés « refus de tri », ces erreurs peuvent être classées en deux catégories :

Première catégorie de refus : les objets qui ne sont pas des emballages et qui sont retrouvés de manière régulière dans la collecte sélective : les petits électroménagers, les jouets, les textiles sanitaires et les vêtements. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Ils n'ont donc pas leur place dans le bac de tri.

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre sont des emballages. Cependant, ils font l'objet d'une collecte spécifique et doivent être déposés dans les points d'apports volontaires présents dans les communes et sur les parkings de certaines grandes surfaces.

Seconde catégorie de refus : les emballages imbriqués les uns dans les autres ou jetés dans des sacs fermés. Les machines installées sur le centre de tri séparent les déchets par type de matériau grâce à des capteurs optiques. Elles affinent le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées. Les emballages imbriqués ou enfermés dans des sacs, ne peuvent pas être correctement identifiés ; ils sont écartés du process et ne seront pas valorisés.

### **Les 4 règles d'or pour bien trier**

**Règle n°1 :** Tous les papiers et les emballages se trient... pas les objets qui sont à jeter dans les ordures ménagères ou en déchèteries (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, vaisselle...). Les emballages en verre (bouteilles, bocaux...) doivent toujours être déposés en points d'apport volontaire ;

**Règle n°2 :** Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs ;

**Règle n°3 :** Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. L'eau est précieuse ;

**Règle n°4 :** Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres. Si le volume du bac est insuffisant, il est possible de demander un remplacement de son bac par un bac de capacité supérieure en contactant sa communauté de communes.



## **Information sur les erreurs de tri à découvrir.**

### **En cas de doute ?**

Consultez le site : [www.consignedetri.fr](http://www.consignedetri.fr) ou téléchargez l'application gratuite «guide du tri» de Citeo depuis votre smartphone ou posez vos questions sur [trifacile@smitom-nord77.fr](mailto:trifacile@smitom-nord77.fr)

## **Des aides pour changer les habitudes**

le SMITOM du Nord Seine-et-Marne dans le cadre de son programme de prévention des déchets apporte désormais un soutien financier à l'achat de protections hygiéniques durables et de changes lavables. L'objectif : encourager de nouvelles pratiques visant à diminuer la quantité de textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères. En 2022, les protections hygiéniques et d'incontinences représentaient près de 7 % du contenu des bacs à ordures ménagères de notre territoire.

### **Montant des aides accordées :**

Protections hygiéniques durables (culottes menstruelles, cups, serviettes lavables...)

La subvention proposée s'élève à 50 % de la facture TTC. Le montant maximal de l'aide octroyée est plafonné à 50 euros et ne sera accordée qu'une seule fois par foyer.

Couches lavables

Le SMITOM propose un accompagnement financier de l'ordre de :

50 % de la facture TTC pour l'achat de changes lavables neufs (aide plafonnée à 75 €) ;

50 % de la facture TTC pour l'achat de changes lavables d'occasion (aide plafonnée à 15 €).

Ces deux aides sont accordées sous réserve des crédits disponibles alloués annuellement à chacune des opérations.

### **Comment obtenir cette aide ?**

Pour bénéficier de ces aides, il vous faudra au préalable renseigner le formulaire de demande d'aide en ligne et fournir l'intégralité des pièces demandées :

Faire une demande d'aide en ligne liée à l'achat de protections hygiéniques durables ;

Faire une demande d'aide en ligne pour l'achat de couches lavables.



**DES COUCHES LAVABLES**  
pour votre bébé ?

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne propose à tous les habitants de son territoire, une aide financière pour l'achat de **changes lavables neufs ou d'occasion**.

**MONTANT DE L'AIDE**  
**JUSQU'À 75€** remboursés sur votre achat.

*Le lavable, c'est durable* ♥

**GAP DÉV** RESTAURATION DES ÉQUILIBRES ÉCologiques  
**smitom**  
PLUS D'INFORMATIONS :  
01.60.44.40.03 | [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr)

## Calendrier collectes

Octobre			Novembre			Décembre		
1	D		1	M		1	V	
2	L		2	J		2	S	
3	M		3	V	44	3	D	
4	M		4	S		4	L	
5	J		5	D		5	M	
6	V	40	6	L		6	M	
7	S		7	M		7	J	
8	D		8	M		8	V	49
9	L		9	J		9	S	
10	M		10	V	45	10	D	
11	M		11	S		11	L	
12	J		12	D		12	M	
13	V	41	13	L		13	M	
14	S		14	M		14	J	
15	D		15	M		15	V	50
16	L		16	J	46	16	S	
17	M		17	V		17	D	
18	M		18	S		18	L	
19	J		19	D		19	M	
20	V	42	20	L		20	M	
21	S		21	M		21	J	
22	D		22	M		22	V	51
23	L		23	J		23	S	▲
24	M		24	V	47	24	D	▲
25	M		25	S		25	L	▲ COLLECTE NON ASSURÉE
26	J	43	26	D		26	M	
27	V		27	L		27	M	
28	S		28	M		28	J	
29	D		29	M		29	V	52
30	L		30	J	48	30	S	
31	M					1	L	
						2	M	
						3	M	
						4	J	
						5	V	
						6	S	

**ATTENTION !**  
FIN DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

ORDURES MÉNAGÈRES  
CHAQUE JEUDI  
matin

LES EMBALLAGES  
LUNDI en semaine  
PAIRE matin

VÉGÉTAUX  
CHAQUE VENDREDI  
après-midi

### ENCOMBRANTS INSCRIPTIONS

1. Prise de contact par les moyens suivants :  
[www.encombrants-covaltri77.com](http://www.encombrants-covaltri77.com)

0 801 902 477

2. L'opérateur valide avec vous les déchets à collecter et vous communique une date de rendez-vous.

3. Déposez les déchets devant chez vous impérativement la **VEILLE AU SOIR DU RENDEZ-VOUS** qui vous sera indiqué.

4. La collecte est sectorisée et organisée une fois par trimestre dans chaque commune : détails sur notre site [www.covaltri77.fr](http://www.covaltri77.fr).

### OBJETS AUTORISÉS

Les ferrailles, les meubles, les palettes démontées et découpes de bois, les matelas et sommiers, les portes et fenêtres exempts de vitrage, les jouets en bois et plastique (vélo,...).

### Limitation par point de collecte :

Limitation à 1m3 maximum par point de collecte : chaque objet doit mesurer moins de 2,5m et ne pas peser plus de 25 kg.

**Seules les personnes inscrites seront collectées.**

### Attention :

Fin de la collecte des végétaux fin novembre

La collecte du tri sélectif aura lieu samedi 23 à la place du lundi 25 décembre.

## Déploiement de la Fibre

Les objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre de l'actuel Plan France Très Haut Débit sont de garantir le très haut débit pour tous et un accès principalement à la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à l'horizon 2025.

Le déploiement de la fibre (FttH) se fait au fur et à mesure en France.

Comme vous avez pu le constater des travaux ont eu lieu sur le premier semestre 2023 sur notre commune.

Mais pour pouvoir lancer la commercialisation des offres le syndicat Seine et Marne Numérique attend que la société Axians soit arrivée à 80% des raccordements.

Celle-ci est dans l'attente des dernières conventions des copropriétés ou de propriétaires pour l'installation de points de branchements.

Tant que les conventions ne sont pas reçues le déploiement ne pourra pas se faire et la commercialisation ne pourra être effectuée



## ***Assistantes Maternelles\****

### **Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:**

Nom	Adresse		Téléphone
Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	Luzancy	06.47.71.49.51
Madame CLEMENT Corinne	28 bis rue des jardinets	Luzancy	06 23 80 09 34
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	Luzancy	01.60.23.77.89
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	Luzancy	01.75.17.63.50
Madame MESSMER Catherine	40 rue des Jardinets	Luzancy	01.60.23.51.64
Madame KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	Courtaron	07 67 09 38 60
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	Courtaron	06.28.08.55.15

## ***Etat Civil\****



### **NAISSANCE:**

- 04/07/2023 Héloïse Livemont
- 15/08/2023 Lyah Nocandy Haral

**Attention :** vous ne trouverez dans le journal que le noms des personnes ayant répondu favorablement à l'autorisation RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données* ).

## **Renseignements et adresses utiles**

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

### Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

### Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : **S . N . C . F .** : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0  
0810.772.477 **Marne et Morin** : 01.60.22.43.57

E.D.F. **Dépannage** : 0810.333.277 **Presbytère de Saacy** : 01.60.23.60.55

**Gaz dépannage** : 0810.433.077

## **Renseignements et adresses utiles (suite)**

### **LA MAIRIE :**

Lundi de 8h30 à 11h30  
Mardi de 8h30 à 11h30  
Jeudi de 8h30 à 11h30  
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie  
7 rue de la mairie  
Tel 01.60.23.61.57  
secretariat@mairieluzancy.fr



### **Agence Postale Communale**

Mardi et vendredi de 16h00 à 19h00  
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00



Agence Postale Communale  
8 rue du 104ème régiment  
d'infanterie

### **LA BIBLIOTHÈQUE :**

Mercredi de 15h à 16h  
Jeudi de 18h à 19h  
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10  
Affichage des permanences :  
à la bibliothèque.



La Bibliothèque  
Rue de la mairie  
Tel 01.64.35.99.87

### **LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE**

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)  
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)  
Vendredi, dimanche: 9h-12h  
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)



La Déchèterie  
Les Couturelles  
Tel: 01.60.44.40.03

